

ASSEMBLÉE NATIONALE

15 mars 2019

SYSTÈME DE SANTÉ - (N° 1767)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° 1233

présenté par

M. Dive, M. Nury, M. Cordier, M. Cinieri, M. Brun, Mme Bazin-Malgras, M. Rolland, M. Viry,
M. Viala, M. Minot, M. Grelier, M. Lorion et M. de Ganay

ARTICLE ADDITIONNEL**APRÈS L'ARTICLE 23, insérer l'article suivant:**

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.